Décret 2002-637 du 29 avril 2002 de la Loi du 4 mars 2002 sur le droit du malade et la qualité du système de santé.

	Identité du demandeur (1)					
	M.		Adresse :			
			Téléphone : _			
	Lieu de naissance :		Email :			
	Qualité d'ayant droit :					
	Conjoint(e) marié(e) (2)	☐ Partenaire de	PACS (3)	Concubin (4)		
	☐ Enfants ⁽⁵⁾	Père, mère (6)		Frère, sœur ⁽⁶⁾		
	⁽¹⁾ <u>Dans tous les cas</u> , joindre une copie de la pièce d'identité recto-verso du demandeur.					
	⁽²⁾ Joindre <u>en plus</u> une copie du livret de t					
	⁽³⁾ Joindre <u>en plus</u> une copie du PACS.					
	(4) Joindre <u>en plus</u> un certificat de vie con					
	(5) Joindre <u>en plus</u> une copie du livret de far	nille (ou acte de naiss	ance) et la preuve de	l'absence de conjoint marié du défunt.		
	(6) Joindre <u>en plus</u> un acte de notoriété.					
	Identité du patient décédé (7)					
	M.					
	Nom de naissance :		Date de naissance : _ / / _			
	Nom marital :		Lieu de naissance :			
	Prénom(s):		Date de décès :	/ /		
	⁽⁷⁾ Joindre un acte de décès.					
\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	Motif de la demande					
	☐ Connaître les causes du décès					
	☐ Faire valoir les droits du défunt (jo	oindre une lettre ex	pliquant le motif)			
	☐ Défendre la mémoire du défunt (joindre une lettre expliquant le motif)					
	Obtenir des informations en cas d'examen génétique au sein d'une famille					

L'intégralité du dossier médical d'un patient décédé n'est pas communicable à ses ayant droits. Seuls vous seront communiqués les éléments du dossier médical vous permettant de répondre aux trois motifs prévus par la Loi (art. L1110-4 du code de la santé publique).



Services concernés

	Remise	des	copies	en	mains	propres
_						

☐ Envoi des copies à mon domicile par lettre recommandée avec avis de réception

À réception de votre demande, le centre hospitalier se doit de respecter les délais règlementaires de communication du dossier médical ((article L.111-7 du code de la santé publique), qui sont de :

- 2 à 8 jours pour les informations constituées depuis moins de 5 ans
- 2 mois pour les informations constituées depuis plus de 5 ans

Fait le :	À :
Signature du demandeur :	Formulaire à retourner complété à :
	Monsieur le Directeur Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir 8 avenue Étienne Gascon – CS 90262

35603 REDON Cedex

